

Parking souterrain Aristide-Briand, les foreuses en action

URBANISME

Une nouvelle phase du chantier a commencé. Et ravive les inquiétudes quant au pompage de l'eau souterraine.

Hélène Amiraux
hamiraux@midilibre.com

Ces derniers jours, une foreuse en action sur le chantier du parking souterrain de la place Aristide-Briand à Sète, fait beaucoup parler. Surtout le geyser d'eau qui en est sorti le 24 et le 25 octobre, inondant les rigoles formées pour les besoins des travaux tout autour du terre-plein central.

Après la création des parois moulées du futur parking de 300 places, le chantier est en effet entré dans une phase préparatoire pour les travaux d'excavation et de terrassement de la zone centrale de la place (33 000 m³ de déblais prévus, NDLR). Emplacement qui accueillera à terme la future structure souterraine. Mais avant de

creuser, les ouvriers doivent installer des pompes qui récupéreront l'eau de la nappe souterraine lorsqu'elle remontera en surface au cours de l'opération, pour pouvoir l'évacuer. Des forages sont donc réalisés.

L'opposition écrit au maire

« Au cours du forage, on souffle de l'air dans le conduit qui fait remonter l'eau déjà présente en sous-sol et elle ressort en surface », précise Vincent Sabatier, élu à l'urbanisme. C'est ce qui s'est passé entre le 24 et le 25 octobre derniers. Les pompes mises en place serviront ensuite à capter l'eau souterraine lors du « rabattement » prévu de la nappe souterraine « que l'on trouve entre - 0,30 m NGF et - 0,80 m NGF », confirme Vincent Sabatier, pour la maintenir au ni-



L'eau de la nappe souterraine ressort lors des forages sur la place. HA

veau de - 1m NGF (niveau théorique du niveau de la mer, NDLR), « suivant les volumes de pompage qui ont été annoncés », ajoute Vincent Sabatier. Soit un débit d'exhaure à 30 m³/h pour un volume de 60 500 m³ sur une durée estimée au départ à 12 semaines. C'est ce qu'a rappelé la préfecture dans le courrier de dispense d'étude d'impact pour le projet en date du 22 mars 2022, le seuil étant fixé par la loi sur

l'eau à 200 000 m³ par an (l'eau sera acheminée par le réseau d'eau pluvial vers le canal, NDLR). Un compteur devrait être mis en place, mais les opposants au parking, Bancs Publics en première ligne, veulent pouvoir consulter les données. La conseillère municipale d'opposition, se faisant le porte-voix de l'inquiétude des conditions de pompage, Laura Seguin a écrit en ce sens ce 26 octobre au maire de Sète.